

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 3 novembre 2010 à 8h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Guillaume Bouvrette,
Tom Whitton, Mario St-Charles,

Me Jacques Robichaud, greffier

Absences : Nathalie Chayer, James McAllister

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 8h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-11-03.304

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Embauche de personnel – Directeur des communications

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-11-03.305

D'ENGAGER monsieur Serge Tessier au poste de directeur des communications, et ce à compter du 15 novembre 2010 suivant les conditions prévues au contrat de travail à intervenir : le directeur général est autorisé à signer le contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.00.141.

ADOPTÉE

3. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 8h10.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 8h10.

4. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-11-03.306 DE LEVER la présente séance à 8h10.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.